



## Ville de L'Ancienne-Lorette

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 27 janvier 2026 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire  
Madame Mélinda Morissette  
Madame Isabelle Grenier  
Madame Johanne Laurin  
Monsieur Charles Guérard  
Monsieur Bruno Dumaine  
Monsieur Sébastien Hallé  
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général  
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière  
Madame Anick Marceau, trésorière

Est absent : Monsieur Pierre Fortin, directeur de l'urbanisme

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 05-26 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** la proposition de retirer le point 8 de l'ordre du jour intitulé « Autorisation de signature de la convention dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) - 2025-2026 »;

**CONSIDÉRANT** la proposition d'ajouter un point à la section « Divers », soit :

- Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) d'installer des feux de signalisation pour piétons à l'intersection de la route de l'Aéroport et de la rue Napoléon;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'opposition du conseil afin de retirer le point 8 et d'ajouter un point à la section « Divers »;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Bruno Dumaine et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

#### CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 17 décembre 2025 et 21 janvier 2026 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

#### DIRECTION GÉNÉRALE

4. Augmentation statutaire 2026 pour les employés-cadres;

## **GREFFE**

5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 et des séances extraordinaires des 16 décembre 2025 et 13 janvier 2026;

## **RESSOURCES HUMAINES**

6. Nomination de monsieur Alexandre Drolet à titre de journalier spécialisé (asphalte);

## **URBANISME**

7. Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- ~~8. Autorisation de signature de la convention dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) 2025-2026;~~
9. Autorisation de signature de la convention d'aide financière dans le cadre du *Programme d'ententes en patrimoine* (PEP) 2026-2028;

## **TRÉSORERIE**

10. Approbation des comptes à payer pour le mois de décembre 2025 et de la liste des dépenses par approbateurs;
11. Règlement n° 401-2025 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2026 en remplacement du règlement n° 392-2024 – Adoption;
12. Demande d'autorisation de modification de la marge de crédit;
13. *Règlement n° 402-2026 décrétant un emprunt de 1 324 050 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications accordée dans le cadre du programme d'aide au développement des infrastructures culturelles - Avis de motion, présentation et dépôt;*
14. Approbation de la programmation de travaux partielle et transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028;
15. Autorisation de transférer l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté en lien avec les revenus de subvention du programme TECQ 2024-2028 - Projets d'agglomération pour le paiement des quotes-parts futures à la Ville de Québec;
16. Divers;
  - Demande au ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD) d'installer des feux de signalisation pour piétons à l'intersection de la route l'Aéroport et de la rue Napoléon;
17. Période de questions;
18. Levée de la séance.

**ADOPTÉE**

06-26 3.

**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC  
DES 17 DÉCEMBRE 2025 ET 21 JANVIER 2026 - PRÉSENTATION DE  
L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 17 décembre 2025 et 21 janvier 2026;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

**CONSIDÉRANT** les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**QUE** le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

**SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025**

**AJ2025-038** Modification de la *Politique de gestion de la fermeture de certains dossiers de perception de la cour municipale*;

**AP2025-476** Adjudication de contrats pour des travaux d'entretien sanitaire sur demande - Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 94231);

**DE2025-409** Résiliation du protocole d'entente entre la Ville de Québec et la *Fondation Québec Philanthrope*, relatif au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Soutien à la mise sur pied de Québec Capitale Climat pour les deux premières années*;

**DE2025-464** Entente entre la Ville de Québec et *Technologies LiveSnap inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Capitale-Innovation* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Commercialisation hors Québec de Livesnap*;

**DE2025-466** Entente entre la Ville de Québec et le *Centre de pédiatrie sociale de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie du Fonds régions et ruralité*, pour réaliser le projet *Relocalisation et agrandissement des espaces du Centre de pédiatrie sociale de Québec*;

- DE2025-470** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure de la rue Mendel, connu et désigné comme étant une partie du lot 6 565 288 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- FN2025-054** Approbation du *Règlement No 410-01 abrogeant le règlement d'emprunt no 410 dont l'objet n'a pas été réalisé du Réseau de transport de la Capitale*;
- FN2025-067** Création d'un excédent de fonctionnement affecté au régime d'assurance collective d'agglomération, virement d'un montant de l'excédent de fonctionnement non affecté et appropriation annuelle d'un montant à même cet excédent de fonctionnement affecté d'agglomération;
- LS2025-181** Entente entre la Ville de Québec et la *Manif d'art* relativement au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Manif d'art 12 – La biennale de Québec* en 2026;
- RH2025-1045** Prise d'acte de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le *Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec – Section locale 1638* concernant la modification de la clause 9.37 de la convention collective 2024-2028;
- RH2025-1058** Modification à la nomenclature des emplois manuels;
- RH2025-1088** Modification à la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- DE2025-452** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial 3<sup>e</sup> Avenue, Limoilou*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales - Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, du *Plan commerce 2022-2025*, pour réaliser le projet *Soutien à la Société de développement commercial 3<sup>e</sup> Avenue, Limoilou pour les années 2026 et 2027*;
- DE2025-459** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales - Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, du *Plan commerce 2022-2025*, pour réaliser le projet *Soutien à la Coopérative des Horticulteurs de Québec pour les années 2026 et 2027*;
- DE2025-467** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial du Vieux-Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales - Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, du *Plan commerce 2022-2025*, pour réaliser le projet *Soutien à la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour les années 2026 et 2027*;

- DE2025-468** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial de la Grande Allée*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales - Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, du *Plan commerce 2022-2025*, pour réaliser le projet *Soutien à la Société de développement commercial de la Grande Allée pour les années 2026 et 2027*;
- DE2025-469** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative du Quartier Petit Champlain*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales - Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, du *Plan commerce 2022-2025*, pour réaliser le projet *Soutien à la Coopérative du Quartier Petit Champlain pour les années 2026 et 2027*;
- DE2025-474** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial de Maguire*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales - Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, du *Plan commerce 2022-2025*, pour réaliser le projet *Soutien à la Société de développement commercial de Maguire pour les années 2026 et 2027*;
- DE2025-475** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial Centre-Ville de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales - Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, du *Plan commerce 2022-2025*, pour réaliser le projet *Soutien à la Société de développement commercial Centre-Ville de Québec pour les années 2026 et 2027*;
- DE2025-476** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial du Vieux-Port de Québec*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales - Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, du *Plan commerce 2022-2025*, pour réaliser le projet *Soutien à la Société de développement commercial du Vieux-Port de Québec pour les années 2026 et 2027*;
- DE2025-477** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial de Montcalm*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales - Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, du *Plan commerce 2022-2025*, pour réaliser le projet *Soutien à la Société de développement commercial de Montcalm pour les années 2026 et 2027*;
- DE2025-478** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales - Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, du *Plan commerce 2022-2025*, pour réaliser le projet *Soutien à la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean pour les années 2026 et 2027*;

- DE2025-479** Entente entre la Ville de Québec et la *Société de développement commercial de Saint-Sauveur*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Programme de soutien aux artères commerciales – Volet 3 : Soutien au fonctionnement et aux projets d'un regroupement de gens d'affaires*, du *Plan commerce 2022-2025*, pour réaliser le projet *Soutien à la Société de développement commercial de Saint-Sauveur pour les années 2026 et 2027*;
- RH2025-1161** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Julie Fortin à titre de directrice du Service de protection contre l'incendie;
- AP2025-472** Entente entre la Ville de Québec et *SQUAT Basse-Ville* pour la fourniture de services relativement au développement et à l'implantation du projet *Partenaire Avenir Jeunesse Québec* sur le territoire de l'agglomération de Québec pour l'année 2026 (Dossier 94578);
- AP2025-478** Contrat pour l'abonnement *Guide Ti* (Dossier 94633);
- AP2025-483** Entente entre la Ville de Québec et *GFL Environmental inc.* pour le transport, le transbordement et l'enfouissement de matières résiduelles - Complexe de valorisation énergétique (Avis d'intention 94513);
- AP2025-487** Adjudication de contrats pour l'entretien des systèmes de protection incendie (gicleurs) - Lots 1 et 2 (Appel d'offres public 94290);
- DQ2025-006** Avenant numéro 2 à l'entente 2021-2024 intervenue entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et la *Société du Centre des congrès de Québec*, relative à la concertation des intervenants en matière de tourisme d'affaires provenant de l'extérieur du Québec;
- DQ2025-007** Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2025-2027 entre la Ville de Québec (*Destination Québec cité*) et la ministre du Tourisme du Québec;
- DE2025-408** Entente entre la Ville de Québec et le Réseau des entreprises en nutrition santé du Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2030, pour réaliser le projet Mycélium - Offre d'accompagnement en innovation alimentaire et soutien à la création d'entreprises bioalimentaires durables;
- DE2025-428** Entente entre la Ville de Québec et la Société des Arts Interactifs, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux projets structurants de la Vision entrepreneuriale Québec 2030, pour réaliser le projet La Biennale des Arts Interactifs de Québec 2027;
- DE2025-494** Entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2030, pour réaliser le projet Pépinière et connecteur de talents entrepreneuriaux, technologiques et scientifiques 2025-2026;

- DE2025-495** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble situé en bordure de la 1<sup>re</sup> Avenue, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 943 567 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (projet *TramCité*) - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- LS2025-160** Entente entre la Ville de Québec et le *Carnaval de Québec inc.* relativement au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, afin de soutenir le développement d'une offre récréotouristique dans le secteur du Vieux-Port pendant la période hivernale en 2025-2026;
- LS2025-185** Entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Pentathlon* relativement au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Pentathlon des neiges* en 2026;
- LS2025-189** Entente entre la Ville de Québec et le *Défilé de la Saint-Patrick de Québec* relativement au versement d'une subvention, à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux et à l'achat de biens et services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *La Saint-Patrick à Québec* en 2026;
- PA2025-249** Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Québec dans le cadre du Programme d'aide financière pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 (2020-2025);
- PA2025-257** Approbation des règlements No 2025-748 de zonage, No 2025-749 de lotissement et No 2025-752 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins d'analyse de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec;
- TM2025-294** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au boulevard des Capucins - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- AP2025-469** Entente entre la Ville de Québec et *Agiro* pour des services professionnels et techniques - Projets divers en gestion des milieux naturels, eaux pluviales, communications et sensibilisation (Dossier 94512);
- FN2025-072** Affectation de paiements comptant d'immobilisations de compétence d'agglomération comme source de financement;
- FN2025-073** Affectation et appropriation de paiements comptant d'immobilisations aux dépenses d'immobilisations comme source de financement sur des règlements d'emprunt reliés à des projets de nature mixte et prise d'acte de l'affectation de paiements comptant d'immobilisations de compétence d'agglomération à des projets spécifiques de nature mixte;
- FN2025-074** Appropriation à même des sources de financement de compétence d'agglomération, afin de financer certains projets d'investissement du *Programme décennal d'immobilisations 2025 - 2034*;

- FN2025-080** Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* en financement de dépenses sur des règlements d'emprunt pour l'exercice financier 2025;
- GM2025-011** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement à plusieurs dispositions*, R.A.V.Q. 1814, et dépôt du projet de règlement;
- FN2025-053** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le partage des dépenses mixtes afin d'y refléter différentes réorganisations de certaines unités administratives, lors de l'exercice financier 2025*, R.A.V.Q. 1791;
- PA2025-194** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet de tramway relativement à plusieurs dispositions*, R.A.V.Q. 1803.

#### **SÉANCE DU 21 JANVIER 2025**

- RH2025-1154** Mise à jour de la nomenclature des emplois du personnel de Direction;
- AP2025-480** Entente entre la Ville de Québec et 2968-8280 Québec inc. (*Thibault & Associés*) pour le service de réparation de camions d'incendie chez le concessionnaire *Pierce* (Dossier 94194);
- CU2025-208** Adoption de l'inventaire des bâtiments construits avant 1940 des quartiers de Saint-Roch, de Saint-Sacrement et du Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline parlementaire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou;
- PA2025-256** Prise d'acte de la décision relative à la demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble patrimonial sis au 289, avenue Plante, et confirmation que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu;
- RH2025-1104** Renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 4528 (SCFP) - Secteur aquatique*;
- TE2025-012** Dépôt d'une demande d'aide financière au gouvernement du Québec dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau* pour le projet de remplacement des réacteurs UV à la Station Est du traitement des eaux usées;
- AP2025-470** Entente entre la Ville de Québec et *Agiro* pour des services professionnels et techniques - Réalisation de projets en limnologie (Dossier 94531);
- AP2025-507** Entente entre la Ville de Québec et l'artiste Nicolas Laverdière pour la réalisation de l'oeuvre d'art public *Pierres qu'on prendra*, dans le cadre du concours pour l'intégration d'une oeuvre au *Centre multifonctionnel de curling* (Dossier 94734);
- AP2025-513** Entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* pour le déplacement de réseaux souterrains au 3400, avenue Chauveau (POA186578) (Dossier 94576);

- AP2025-514** Entente de collaboration entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec pour la reconstruction du pont d'étagement P-13241 et la modification du chemin Sainte-Foy entre les rues de Rougemont et Isidore-Garon (PST220630) (Dossier 94775);
- AP2025-516** Entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* pour la relocalisation d'une section de câbles de fibre optique souterrains sous les tronçons TW-01, TW-07 et TW-12 (PUP250093, PUP250096 et PUP250097) (Dossier 94667);
- AP2025-527** Adjudication d'un contrat de service de télérelève de compteurs d'eau - Scénario 2 (Appel d'offres public 91946);
- DE2025-500** Avenant à l'entente intervenue le 21 juillet 2023 entre la Ville de Québec et le Conseil de la Nation huronne-wendat, désormais désigné comme étant le Conseil de la Nation Wendat, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale ainsi que les paramètres financiers du projet *Centre d'affaires Yarihwa' - phase 2*;
- DE2025-507** Entente entre la Ville de Québec et *Bel-Gaufre inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Capitale-Productivité* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Automatisation de la cellule d'emballage*;
- DE2025-508** Entente entre la Ville de Québec et *McNicoll chirurgical inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Capitale-Innovation* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2030*, pour réaliser le projet *Expansion commerciale du Falco Fusion System® au Royaume-Uni*;
- DE2025-510** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 1760, boulevard Pie-XI Nord, connu et désigné comme étant une partie du lot 2 149 943 du cadastre du Québec - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles;
- FN2025-082** Contribution 2026 de l'agglomération de Québec au *Réseau de transport de la Capitale*;
- FN2025-083** Affectation et appropriation de paiements comptant d'immobilisations aux projets d'immobilisations de nature mixte du *Programme des immobilisations 2026-2035*;
- FN2025-085** Affectation de paiements comptant d'immobilisations de compétence d'agglomération aux projets d'immobilisations du *Programme des immobilisations 2026-2035*;
- OM2025-005** Adoption des prévisions budgétaires 2026 de l'*Office municipal d'habitation de Québec*;
- PA2025-235** Modification de la résolution CA-2023-0774 relative à la modification aux lettres patentes de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
- PA2025-261** Prise d'acte de la décision relative à la demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble patrimonial sis au 410, chemin de la Baie-de-L'Écho et confirmation que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu;
- RH2025-1125** Modification à la nomenclature des emplois professionnels;

- SO2025-004** Approbation du budget pour l'exercice financier 2026 de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
- TM2025-383** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la Grande Allée Est - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- TM2025-373** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte en matière de systèmes de transport intelligents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1738, et dépôt du projet de règlement;
- TM2025-373** Appropriation d'un montant de 120 000 \$ à même le fonds général;
- TM2025-339** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à certaines règles applicables aux voies réservées*, R.A.V.Q. 1817, et dépôt du projet de règlement;
- GM2025-011** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles relativement à plusieurs dispositions*, R.A.V.Q. 1814.

**QUE** le conseil municipal mandate le maire ou son représentant conformément à la résolution 215-25 afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

#### **ADOPTÉE**

#### **07-26 4. AUGMENTATION STATUTAIRE 2026 POUR LES EMPLOYÉS-CADRES**

**CONSIDÉRANT** que le 17 juillet 2022, le conseil a adopté une nouvelle grille salariale applicable au personnel cadre de la Ville pour les années 2022 à 2025;

**CONSIDÉRANT** que la nouvelle grille salariale des employés-cadres pour les années subséquentes n'a pas encore été déterminée;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'accorder aux employés-cadres le même pourcentage d'augmentation que celui attribué aux employés cols blancs pour l'année 2026;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'appliquer l'indexation de 2,5 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier aux employés cadres de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que ces sommes sont disponibles au budget de fonctionnement dans les divers postes des salaires;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mélinna Morissette, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

**QUE** le conseil municipal octroie une augmentation statutaire de 2,5 % aux employés-cadres pour l'année 2026, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**QUE** la trésorière ou en son incapacité, l'assistante-trésorière, soit autorisée à procéder aux ajustements salariaux.

#### **ADOPTÉE**

**08-26 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2025 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 16 DÉCEMBRE 2025 ET 13 JANVIER 2026**

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 et des séances extraordinaires des 16 décembre 2025 et 13 janvier 2026 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT** que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 et des séances extraordinaires des 16 décembre 2025 et 13 janvier 2026;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Bruno Dumaine et résolu :

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2025 et des séances extraordinaires des 16 décembre 2025 et 13 janvier 2026.

**ADOPTÉE**

**09-26 6. NOMINATION DE MONSIEUR ALEXANDRE DROLET À TITRE DE JOURNALIER SPÉCIALISÉ (ASPHALTE)**

**CONSIDÉRANT** que le poste de journalier spécialisé asphalte est devenu vacant en raison de la nomination de l'employé occupant le poste;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage, selon les dispositions de la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions prévues à la convention collective des employés cols bleus, le poste est accordé à l'employé qui a le plus d'ancienneté et possédant les qualifications requises;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse, monsieur Alexandre Drolet est l'employé ayant le plus d'ancienneté et répondant aux exigences du poste de journalier spécialisé (asphalte);

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

**DE PROCÉDER** à la nomination de monsieur Alexandre Drolet à titre de journalier spécialisé asphalte au Service des travaux publics, et ce, à compter du 27 janvier 2026.

**ADOPTÉE**

**10-26 7. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT** que le mandat de trois membres du CCU arrive à échéance le 30 janvier 2026;

**CONSIDÉRANT** la qualité de l'implication des membres actuels;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler le mandat de madame Émilie Forget et de messieurs Frédéric Pelletier, Éric Lacoursière à titre de membres du CCU;

**CONSIDÉRANT** que ces derniers ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur implication;

**CONSIDÉRANT** que le salaire des membres du CCU est prévu au budget 2026;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Charles Guérard et résolu :

**LE PRÉAMBULE** fait partie intégrante de la résolution.

**DE PROCÉDER** au renouvellement du mandat de madame Forget et de messieurs Pelletier et Lacoursière, et ce, pour une période de deux ans.

**ADOPTÉE**

8. **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) - 2025-2026**

*(Cet item a été retiré de l'ordre du jour)*

11-26 9. **AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE (PEP) 2026-2028**

**CONSIDÉRANT** le dépôt par la Ville d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'ententes en patrimoine (PEP)* en date du 12 août 2025;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Culture et des Communications a transmis à la Ville une lettre d'annonce en date du 14 janvier 2026, accordant un montant demandé 17 500\$ pour la réalisation d'un guide d'intervention en patrimoine bâti, représentant 50 % du coût total du projet;

**CONSIDÉRANT** que cette aide vise à enrichir, diffuser et mettre à jour les connaissances liées au patrimoine bâti lorettain et à accompagner les propriétaires de maisons anciennes dans leurs démarches de rénovation et de restauration patrimoniale;

**CONSIDÉRANT** que cette lettre d'annonce est accompagnée d'un document de *Conditions d'octroi de l'aide financière*, lequel doit être signé par deux représentants de la Ville;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Mélinda Morissette et résolu :

**D'APPROUVER** les termes du document de *Conditions d'octroi de l'aide financière* dans le cadre du *Programme d'ententes en patrimoine (PEP)* proposée par le ministère de la Culture et des Communications.

**D'AUTORISER** le maire ou en son absence ou incapacité d'agir, le maire suppléant et la trésorière ou en son absence l'assistante-trésorière à signer le document de *Conditions d'octroi de l'aide financière*, confirmant l'engagement de la Ville à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

12-26 10. **APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2025 ET DE LA LISTE DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2025 comme suit :

**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

– Rémunération et remises	743 409,71 \$
– Biens et services	1 433 410,96 \$
– Remboursement aux employés	1 261,71 \$
– Frais de financement	39 487,00 \$

**REMBOURSEMENTS**

– Taxes et activités des loisirs	46 662,81 \$
----------------------------------	--------------

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE**

Programme de lutte contre l'agrile du frêne	300,00 \$
---	-----------

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

– Immobilisations	<u>924 542,84 \$</u>
-------------------	----------------------

**TOTAL** **3 189 075,03 \$**

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2025, d'en autoriser et ratifier les paiements.

**DE DÉPOSER** la liste des dépenses par approbateurs.

**ADOPTÉE**

13-26 11. **RÈGLEMENT N° 401-2025 DÉCRÉTANT LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFICATIONS AINSI QUE LEUR MODE DE PAIEMENT POUR L'ANNÉE 2026 EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT N° 392-2024 – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 16 décembre 2025, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n°401-2025 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2026 en remplacement du règlement n° 392-2024*;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le *Règlement n° 401-2025 décrétant la taxe foncière et les tarifications ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2026 en remplacement du règlement n° 392-2024*.

**ADOPTÉE**

14-26 12. **DEMANDE D'AUTORISATION DE MODIFICATION DE LA MARGE DE CRÉDIT**

**CONSIDÉRANT** que plusieurs programmes d'aide financière sont accessibles aux municipalités afin de réaliser des travaux majeurs en infrastructure de rues, de bâtiments ou d'aménagements de parcs;

**CONSIDÉRANT** que la Ville adhère à ces programmes afin de réduire les coûts de réalisation de ses projets;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la réalisation des projets d'investissement, la Ville doit toutefois assumer temporairement la part des aides financières à recevoir des gouvernements;

**CONSIDÉRANT** que la Ville autofinance ces projets, et ce, jusqu'à la réception des sommes prévues dans le cadre des différents programmes;

**CONSIDÉRANT** que dans l'attente du versement de ces sommes, il est recommandé d'obtenir une marge de crédit;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'augmenter de 1 million la marge de crédit que la Ville détient actuellement auprès de Desjardins, la faisant ainsi passer de 4 à 5 millions;

**CONSIDÉRANT** que le recours à une marge de crédit temporaire s'inscrit dans une saine gestion financière et vise à assurer la continuité des opérations de la Ville, sans compromettre sa stabilité financière;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Bruno Dumaine, appuyé par Mélinda Morissette et résolu :

**DE DEMANDER** à la Caisse Desjardins du Piémont Laurentien une augmentation de 1 million de la marge de crédit déjà autorisée, passant ainsi de 4 à 5 millions;

**D'AUTORISER** le maire, ou en son incapacité le maire suppléant, ainsi que la trésorière, ou en cas d'incapacité l'assistante-trésorière, à signer tous les documents requis afin de procéder à l'augmentation de la marge de crédit temporaire.

**ADOPTÉE**

15-26 13. **RÈGLEMENT N° 402-2026 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 324 050 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES - AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

**Avis de motion** est, par les présentes, donné par Bruno Dumaine à l'effet qu'il ou un autre membre de ce conseil proposera ou appuiera l'adoption d'un règlement intitulé *Règlement no 402-2026 décrétant un emprunt de 1 324 050 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications accordée dans le cadre du programme d'aide au développement des infrastructures culturelles*.

L'objet de ce règlement vise à financer 50 % de la subvention du ministère de la Culture et des Communications versée sur une période de 10 ans.

Cette subvention est accordée dans le cadre du programme aide au développement des infrastructures culturelles visant la rénovation et l'actualisation de la bibliothèque Marie-Victorin.

Le projet de règlement a été déposé, présenté et expliqué. Des copies dudit projet étaient disponibles pour tous.

**16-26 14. APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX PARTIELLE ET TRANSMISSION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Bruno Dumaine et résolu :

**QUE** la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

**QUE** la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028.

**QUE** la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**QUE** la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 février inclusivement.

**QUE** la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

**QUE** la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles, numéro de dossier 1223057, version numéro1.

**ADOPTÉE**

17-26 15.

**AUTORISATION DE TRANSFÉRER L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ EN LIEN AVEC LES REVENUS DE SUBVENTION DU PROGRAMME TECQ 2024-2028 - PROJETS D'AGGLOMÉRATION POUR LE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS FUTURES À LA VILLE DE QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que les travaux en lien avec la subvention TECQ sont en grande partie effectués par la Ville de Québec, puisque les travaux prioritaires sont majoritairement de compétence d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** que bien que ce soit la Ville de Québec qui débourse pour ces travaux, celle-ci ne peut pas réclamer dans sa programmation les coûts totaux dans le cadre de cette aide financière;

**CONSIDÉRANT** que les portions attribuables aux municipalités liées doivent être réclamées par celles-ci dans leurs propres programmations;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie de la subvention TECQ que la Ville de L'Ancienne-Lorette reçoit est liée à des coûts engagés par la Ville de Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette doit rembourser à la Ville de Québec, la portion de la subvention qu'elle reçoit pour des travaux de compétence d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** que pour la première programmation partielle déposée au MAMH concernant les travaux réalisés en 2024 et 2025, la répartition des coûts admissibles se détaille comme suit :

<b>Répartition des travaux</b>	<b>Montant</b>
- Agglomération	1 029 071 \$
- Ville de L'Ancienne-Lorette	1 167 711 \$
<b>Total</b>	<b>2 196 782 \$</b>

**CONSIDÉRANT** qu'un montant de 1 029 072 \$ correspondant aux travaux d'agglomération doit être réservé pour le paiement futur des quotes-parts qui seront facturées par la Ville de Québec;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

**D'AUTORISER** le Service de la trésorerie à transférer une somme de 1 029 072 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté

**D'AUTORISER** le Service de la trésorerie à ajuster cette affectation lors des prochaines programmations relatives à la TECQ 2024-2028, jusqu'à la reddition de compte finale

**QUE** cette somme soit imputée annuellement au budget de fonctionnement pour le paiement futur des quotes-parts TECQ 2024-2028 qui nous sera facturé par la Ville de Québec.

**ADOPTÉE**

18-26 16.

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD) D'INSTALLER DES FEUX DE SIGNALISATION POUR PIÉTONS À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DE L'AÉROPORT ET DE LA RUE NAPOLEON**

**CONSIDÉRANT** que la route de l'Aéroport est sous juridiction provinciale et gérée par le MTMD;

**CONSIDÉRANT** que la route de l'Aéroport constitue un axe routier principal, utilisé à la fois par des véhicules ainsi que des piétons;

**CONSIDÉRANT** que, par le passé, la Ville a fait plusieurs demandes au MTMD afin de sécuriser l'intersection de la route de l'Aéroport / Napoléon par l'installation de feux de circulation;

**CONSIDÉRANT** que dans les derniers mois, des feux de circulation ont été réinstallés après plusieurs problématiques;

**CONSIDÉRANT** que la Ville reconnaît l'importance de promouvoir la sécurité routière afin de réduire les risques pour tous les usagers;

**CONSIDÉRANT** que l'intersection située sur la route de l'Aéroport / Napoléon présente un volume piétonnier important, notamment afin d'accéder au collège Champigny;

**CONSIDÉRANT** que des citoyens ont exprimé leurs préoccupations quant à la sécurité lors des traverses à cet endroit;

**CONSIDÉRANT** que le MTMD demande à ce qu'une résolution leur soit transmise afin de demander l'ajout de feux de signalisation pour piétons;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Bruno Dumaine et résolu :

**DE DEMANDER** au ministère des Transports et de la Mobilité durable de mettre en place des feux de signalisation pour piétons à l'intersection de la route de l'Aéroport et de la rue Napoléon.

**ADOPTÉE**

17. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19-26 18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Isabelle Grenier appuyé par Bruno Dumaine et résolu :

**DE LEVER** la séance, il est 20h25.

**ADOPTÉE**

  
\_\_\_\_\_  
**Gaétan Pageau**  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
**Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque**  
Greffière